

Travail dominical : les discours du Président à contre-emploi

Article rédigé par *Hélène Bodenez*, le 03 juillet 2009

Il ne suffit pas de tenir des discours offensifs de circonstance. Le président de la République s'est élevé le 15 juin dernier à Genève devant l'Organisation internationale du travail contre le primat de l'économie, rien de moins. Oui, ce discours était grand, mais l'on voudrait prendre le Président au mot, concrètement, dans la bataille du dimanche.

Au cœur de l'allocution est montée une interrogation véhémente à propos de l'extension de la sphère marchande sur les activités humaines . C'était pour la condamner et en appeler alors à la question centrale de la régulation de la mondialisation . Comme les auditeurs de l'OIT, on a envie à ce moment précis d'applaudir à la hauteur de vue humaniste et à l' exigence de raison qui se font jour, mais comment y croire quand, quatre jours plus tard, Brice Hortefeux vient présenter la proposition de loi dérégularisant le travail du dimanche en France, proposition de loi tant décriée et imposée de force aux députés de la majorité et véritable régression sociale ?

Libération ou régression ?

Car le dimanche en France n'est pas le lot d'un vieux pays [1], contrairement à ce qu'assène, insultant, un hebdomadaire acquis à la cause des promoteurs du travail le dimanche et des élèves zélés de la commission Attali en ces décisions 136 et 137. La France en son dimanche libre est pays durable et au fond plus que jamais moderne. Xavier Darcos, le nouveau ministre du Travail, peut bien réendosser les hardes du vieux discours de Xavier Bertrand, faire croire à la nécessité et à la modernité de la proposition de loi Mallié [2]. Rien à faire. N'inversons pas les choses.

Faire l'éloge du travail décent à Genève, oui bien sûr, mais se dédire ensuite en France hypothéquant sur le champ les nouvelles logiques de la mondialisation mises en avant en Suisse, est-ce bien cohérent et crédible ? Pataquès et confusion des esprits, voilà ce à quoi on aboutit. On souhaite un modèle de développement consistant à produire plus et à consommer davantage, tendre vers l'élévation du niveau de vie et l'amélioration du bien être ? Mais le bonheur de l'homme n'est-il donc fait que de pain ? N'est-ce pas chimérique et irresponsable de ne voir l'homme que comme une seule force de travail ?

On stigmatise au pays de Rousseau le droit du commerce au-dessus de tout . Mais que fait-on en légiférant la délinquance économique à la barbe de nos jeunes marginalisés et ghettoïsés au pays de Bernanos et de Péguy ? Qu'on le redise [3], le dimanche n'est pas à vendre ; il n'appartient pas aux marchands et comme la santé, l'éducation, la culture ou la biodiversité , le dimanche temps de liberté et d'égalité, loisir précieux créant du lien fraternel, n'est pas une marchandisation comme les autres . Le dimanche est de cette diversité culturelle à protéger en Europe. Où est la raison ? Dans ce dossier explosif, on attisera bien plutôt la révolte en ne faisant pas justice en donnant à tous ce jour que certains lisent même comme sacré [4].

Au pied du mur

À l'heure des *mea culpa* publics (J'ai commis des erreurs dit le Président dans *le Nouvel Obs*), pourquoi ne pas donner un signe fort aux Français en ouvrant cette deuxième moitié de quinquennat avec le retrait pur et simple de cette mauvaise proposition de loi de circonstance ? Pourquoi risquer la censure constitutionnelle (avec l'inégalité de statut des salariés du dimanche) ? Pourquoi pourrir l'ambiance politique avec des procédures accélérées qui laissent penser qu'on tord le cou à la liberté en piégeant les acteurs du débat et en ajoutant la confusion des mots comme c'est le cas par exemple avec les mots zones , PUCE ou communes ? Pourquoi faire croire qu'il n'y aurait avec cette proposition de loi que la liquidation d'absurdités quand on sait que la première loi Mallié date de 2004 et répondait déjà aux souhaits de puissants lobbies ? Le président de la République est au pied du mur : il travaille à bien penser comme dirait l'un de nos grands auteurs. Mais à quand les actes en adéquation avec cette juste intelligence des choses des beaux discours humains ?

[1] Dans *le Figaro*, après Yves de [Kerdrel](#), le 18 novembre 2008, brocardant Mgr Vingt-Trois et les évêques en contre-apôtres , voici qu'Yves [Thréard](#) prend le relais de la propagande officielle d'une proposition de loi

qui entend s'affirmer moderne .

[2] Le travail du dimanche lié aux emplois utiles et nécessaires n'est pas en cause avec la proposition de loi Mallié. L'hyperconsommation érigée en loisir n'entre pas dans cette catégorie. L'État a le devoir de veiller que soient bien mis en place ces emplois de nécessité évidente.

[3] Selon Thierry d'Auzon, la mobilisation sur Facebook joue contre le travail du dimanche ; 45 groupes sont explicitement signalés contre le travail dominical et seulement 5 pour. Près de 10 000 membres se sont inscrits dans les groupes contre et moins de 2000 dans les groupes pour. Le gouvernement doit tenir compte des opinions émises par les nouveaux réseaux sociaux.

[4] Voir la grande neuvaine pour le respect du repos dominical du 30 juin au 8 juillet lancée par le site repos-dominical.com.

Un appel de la CFTC

Chers amis,

La dernière mouture de la proposition Mallié va être présentée le 7 juillet à l'Assemblée.

Ne nous y trompons pas, ce texte, présenté comme une version "light", est toujours une menace redoutable de généralisation du travail du dimanche.

Beaucoup de parlementaires, à droite comme à gauche, ne sont pas dupes du discours "politiquement correct" qui entoure ce projet, discuté **sans aucune visibilité sur ses conséquences** : en témoignent les polémiques actuelles sur la définition des zones touristiques, sur le paiement double, sur le volontariat, et l'aménagement du territoire (lire à ce sujet le courrier de la fédération des Commerçants de France).

C'est pourquoi la CFTC réclame une étude d'impact, notamment en termes d'emploi, d'aménagement du territoire et de développement durable, étude qui aurait due être faite avant sa discussion.

Il est important de continuer à nous battre : pendant les 50 heures de discussion qui vont avoir lieu, il faut absolument soutenir les initiatives visant à contrecarrer l'adoption de ce texte. C'est pour cela que votre soutien est TRES IMPORTANT et URGENT.

Deux façons de maintenir la pression :

- **écrire à votre député un courrier** lui signalant votre opposition au texte, en développant les arguments qui vous touchent le plus

- **signer la pétition électronique** que vous trouverez à cette adresse : www.cftc-paris.com La copie des messages est envoyée aux députés concernés. Si vous avez déjà signé, transmettez cette invitation à le faire à tous vos amis, collègues de travail, connaissances, famille, etc.

À titre d'information, je vous joins le courrier que la CFTC a adressé à toute sa liste de diffusion des commerçants et artisans. (Nous vous recommandons aussi de consulter l'excellent site spécialisé sur ce sujet : www.travail-dimanche.com). Vous y trouverez des arguments propres à nourrir votre courrier à votre député !

Très cordialement

Joseph Thouvenel Secrétaire général-adjoint
